



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0217

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat d'agglomération de la Communauté urbaine, volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Avenant n° 1 entre la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine

service : Direction générale

Rapporteur : Monsieur Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguét, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguét), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008**Délibération n° 2008-0217**

commission principale :

objet : **Contrat d'agglomération de la Communauté urbaine, volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Avenant n° 1 entre la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine**

service : Direction générale

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contrat d'agglomération de la Communauté urbaine, volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, a été approuvé en conseil de Communauté le 20 octobre 2003 sur la base d'un protocole d'accord signé le 8 septembre 2003 entre l'Etat, la région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine, le département du Rhône.

Ce contrat a défini les partenariats financiers entre ces collectivités en association avec certaines communes de la Communauté urbaine (Lyon, Villeurbanne, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Décines Charpieu) pour la réalisation de projets visant à conforter le développement de l'agglomération lyonnaise et portant sur les axes suivants :

- transports collectifs en site propre,
- renouvellement urbain,
- Cancéropôle,
- développement économique,
- attractivité du territoire et environnement,
- équipements de centralité, culture, rayonnement.

Le montant total de l'engagement de la Région est de 63,25 M€ pour la durée du contrat de cinq ans, d'octobre 2003 à octobre 2008.

Compte tenu d'une actualisation nécessaire liée en particulier à l'opération d'aménagement des berges du Rhône, les parties conviennent qu'un redéploiement des crédits puisse avoir lieu entre les axes 6 : Equipements de centralité, culture, rayonnement et l'axe 5 : Attractivité du territoire, environnement. Cet avenant au contrat initial est rendu possible par la disponibilité prévisible de crédits non engagés avant la fin du contrat en octobre 2008 ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 au contrat d'agglomération avec la région Rhône-Alpes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.